



**ALLOCUTION DE
MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA DIRECTION GENERALE DE MIGRATION
A L'OCCASION DU DIALOGUE INTERNATIONAL SUR
LES MIGRATIONS**

**SOUS LE THEME DES ROLES MULTIPLES DES
JEUNES DANS LA MIGRATION FAMILIALE**

Genève, Mardi 07 Octobre 2014

- ❖ Monsieur le Président de Séance ;
- ❖ Monsieur le Directeur Général de l'Organisation Internationale pour les Migrations ;
- ❖ Distingués invités en vos titres et qualités respectifs ;

C'est un réel plaisir pour le Gouvernement de la RDC de participer au DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION.

Avant toutes choses, je voudrais saluer l'initiative de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), agence spécialisée du système des Nations-Unies, pour avoir convié mon pays à partager son expérience et son analyse sur les rôles et la place des jeunes dans les migrations.

- ❖ Monsieur le Président de Séance ;
- ❖ Monsieur le Directeur Général de l'Organisation Internationale pour les Migrations ;
- ❖ Distingués invités ;

Pour fixer le cadre de mon propos, il conviendrait de souligner que la République Démocratique du Congo est un pays ***enclavé à la démographie spécifique***. En effet, la RDC ne dispose que d'une minuscule façade maritime (42 km seulement sur une ligne de frontière de 10.300 km partagée avec 9 pays voisins) et une population généralement évaluée à environ 70.000.000 d'habitants et dont 50% serait âgée de moins de 15 ans et 75%

de moins de 30 ans d'âge. Pour compléter le tableau, il conviendrait de souligner en outre que, confrontée aux cycles de violence et à l'obligation de procéder à des mouvements internes, cette jeunesse trouve dans la migration un moyen propice pour se soustraire à la pauvreté et à la précarité.

- ❖ Monsieur le Président de Séance,
- ❖ Monsieur le Directeur Général de l'Organisation Internationale pour les Migrations ;
- ❖ Distingués invités,

La Note Conceptuelle transmise au Gouvernement de la RDC en vue de sa participation aux présentes assises posait un certain nombre de questions relatives au thème sous examen, soulignant particulièrement les facteurs et les tendances de la migration des jeunes, les risques auxquels ils font face ainsi que leur rôle éventuel.

- ❖ Monsieur le Président de Séance ;
- ❖ Monsieur le Directeur Général de l'Organisation Internationale pour les Migrations ;
- ❖ Distingués invités ;

La migration familiale s'entend comme le déplacement de familles entières. Ce déplacement peut être induit par la migration du chef de famille.

A grands traits, je proposerai à notre attention quelques axes de réflexion sur la problématique sous examen :

PRIMO : ainsi que je le soulignais plus haut, pour la jeune frange de la population congolaise, dont 70 % se retrouve en milieu rural, il a été démontré que face aux affres de la guerre et de l'insécurité, les enfants sont obligés d'assumer des responsabilités familiales à un âge précoce.

En effet, diverses sources associatives indiquent que des enfants sont obligés de s'occuper d'eux-mêmes voire de leurs familles dès l'âge de 10 ans, garçons et filles confondus.

SECUNDO : La notion et la pratique du mariage, et partant d'un ménage ou la constitution d'une famille, a subi une évolution sociologique récente avec des formes d'unions libres ou de fait.

C'est ici le lieu d'informer l'auguste assistance que, prenant la mesure de la question, le Parlement de la RDC est occupé à réexaminer une révision du Code de la Famille afin de l'adapter à l'évolution contemporaine de la situation. Pour éclairer votre religion, avec les guerres et l'insécurité, depuis trois décennies, un double phénomène a été observé.

Il s'agit, d'une part, de la promiscuité dans les grands centres urbains de la République Démocratique du Congo qui a pour corollaire une sexualité précoce et parfois débridée, le recul de l'autorité parentale et le regroupement naturel autour de modèles ethniques et, d'autre part, les formes de relations qui ne rentrent plus dans les définitions classiques de la famille et du ménage en raison des guerres et de leur lot d'enfants soldats ;

TERTIO : *Avec les cycles de violence, l'instabilité et les déplacements internes, la RDC a subi une destruction de ses archives. Cette situation a pour conséquence qu'il manque cruellement de données empiriques sur les migrations et sur les phénomènes sociologiques de formation récente comme la nouvelle conception du mariage.*

QUARTO : Des estimations basées sur divers recensements pour la période 2002-2005 placent le stock d'émigrants congolais à 821.657 vers des destinations régionales, principalement africaines.

Cependant, les experts sont d'avis que le stock réel d'émigrants congolais se situerait entre 3 et 6 millions. Le PNUD, pour sa part, estime que 79,9% de ces émigrants sont restés en Afrique contre 15,3% qui se trouveraient en Europe.

QUINTO : la diaspora congolaise, selon les statistiques de la Banque Mondiale, transférait 630 millions de Dollars américains vers la RDC en 2006, taux de transfert qui, depuis 2010 dépasse 1,1 milliard de Dollars américains !

*Pourtant il est clair que la population congolaise subit un embargo quant à l'obtention régulière des visas. En effet, des estimations font état de ce que moins de 24% des demandes valablement présentées reçoivent une réponse favorable. **Ce qui limite dangereusement le stock d'émigrants congolais !***

SEXTO : en l'absence d'un réel système urbain de transport public dans un centre urbain comptant ¹⁰ millions d'habitants (Kinshasa), *les enquêtes de terrain ont démontré que 70 % des véhicules dédiés au transport en commun proviendrait de la diaspora congolaise, qui trouvait en cela un moyen d'aider les familles restées au pays.*

Lors des incidents survenus entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo, cette dernière a tiré quelques leçons. En effet, la République du Congo a expulsé 180.144 Congolais de Kinshasa pendant la période allant du 5 Avril au 30 Septembre 2014.

- **Il découle de l'analyse de ces expulsions que 40,4% étaient des enfants en âge mineur (soit 72.922), 34,2 % d'hommes adultes (soit 61.969) et 25,1 % de femmes adultes (soit 45.253);**
- Les chiffres repris ci-dessus montrent bien que les jeunes migrants sont de plus en plus nombreux à décider de suivre un oncle, un aîné du quartier ou un ami pour sortir leurs familles de la précarité ;
- **La donne psychologique relative au travail en expatriation, relevée lors d'entretiens à bâtons rompus avec certains d'entre eux, démontre que ces migrants acceptent d'exercer des emplois et des activités qu'ils n'accepteraient pas dans leurs pays d'origine.**

Dans cette même perspective, quoique la difficulté de quantifier l'apport de cette jeunesse demeure, et ce, pour les raisons évoquées plus haut, c'est en terme de millions de dollars américains transférés au pays chaque année que les jeunes influencent leur pays d'origine, la RDC. Cet apport financier a des incidences directes sur la participation aux frais de scolarité, aux soins médicaux et aux frais funéraires voire à la création de PME dans leur pays d'origine.

C'est ici le lieu de souligner un des plus grands défis ayant affecté l'émigration des Congolais, j'ai cité la question des adoptions internationales.

Après avoir observé la situation pendant un temps, il a été constaté que le processus d'adoption d'enfants congolais par des étrangers était entaché de nombreux abus. A titre indicatif, je citerai les fausses déclarations sur procès verbaux d'abandon ou de ramassage d'enfants, les jugements rendus en l'absence des parents adoptifs alors que les jugements mentionnent de façon trompeuse qu'il a été rendu en présence desdits parents, le non respects des délais légaux dans la constitution des enfants en pupille de l'Etat, voire même les bordereaux interministériels antidadés.

Les premiers éléments d'enquêtes ont formellement identifié certains intermédiaires, notamment les avocats, les organisations non gouvernementales et les magistrats attachés aux tribunaux pour enfants comme étant les coupables.

C'est face à cette situation qu'il a été décidé, depuis le 25 Septembre 2013 de suspendre toutes les opérations liées aux adoptions internationales et à la délivrance de autorisations de sortie de la RDC jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, le Gouvernement s'est engagé dans la recherche de solutions, particulièrement par le moyen d'une réforme profonde de la législation relative à l'adoption d'enfants congolais. Cette loi - en gestation - a pour objet principal d'encadrer le processus et de corriger les abus constatés.

❖ Monsieur le Président de Séance ;

- ❖ Monsieur le Directeur Général de l'Organisation Internationale pour les Migrations ;
- ❖ Distingués invités ;

Je ne saurai terminer mon propos sans relever la nécessité de protéger les jeunes migrants. En effet, il ne se passe plus de semaines que la Direction Générale de Migration ou la Police Nationale Congolaise ne démantèle des réseaux de trafic d'êtres humains caractérisés par des pratiques cruelles et illégales.

L'occasion est propice pour souligner par ailleurs la nécessité d'accompagner les institutions nationales, notamment celles chargées des statistiques et des migrations, dans la capture des données de base de l'évolution sociologique et migratoire en RDC.

Je vous remercie.

